



INFORMATION PRESSE



Direction générale de la PFA

Nomination d'Eric Poyeton

Paris, le 6 janvier 2015. La Plateforme de la Filière Automobile, PFA, annonce aujourd'hui la nomination **d'Eric Poyeton au poste de directeur général**. Il succède à Bernard Million-Rousseau qui assurait cette fonction depuis juillet 2012 et qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Agé de 52 ans (ECAM Lyon Arts & Métiers 1984), Eric Poyeton a rejoint la PFA en décembre 2013 pour occuper le poste de directeur du Comité stratégie et compétitivité. Auparavant, il a effectué toute sa carrière dans les secteurs de l'automobile et du transport. De 2001 à 2013 chez Renault Trucks, groupe AB Volvo, au poste de directeur du site de Bourg-en-Bresse puis en tant que membre du Comité Exécutif en charge de la stratégie de la marque et des gammes de produits, du plan services et de la garantie, des accords de partenariats (Nissan, Renault, DAF). De 1994 à 2001, dans la Division Systèmes Electriques de Valeo comme responsable d'unités autonomes puis dans le Groupe JTEKT Europe, filiale de Toyota, en tant que directeur industriel et adjoint du PDG japonais. Enfin de 1989 à 1993, en tant que directeur de PME, sous-traitantes des industries aéronautique et automobile et du secteur médical.

Parallèlement, Eric Poyeton a assuré la présidence du LUTB – Transport & Mobility Systems et de l'ARIA Rhône-Alpes de 2007 à 2012.

« J'aurai à cœur de développer des relations de confiance durables entre l'ensemble des acteurs de notre industrie, de renforcer le rôle de la PFA autour de la R&D, des compétences et de l'efficacité opérationnelle mais aussi d'inscrire notre filière dans son environnement et son futur. Tout ceci avec des actions visibles dans les principaux bassins d'emplois de l'automobile » a déclaré Eric Poyeton lors de sa nomination.

La Plateforme de la Filière Automobile (PFA)

La PFA a été créée en avril 2009 pour répondre au besoin de constituer « une plateforme permanente de concertation et d'échanges entre donneurs d'ordre et fournisseurs de la filière industrielle de la construction automobile ». Elle a pour objet de définir et de mener des actions contribuant au renforcement de la filière française, autour d'un contrat de filière.

